

Publié le 11 juin 2008

Tours: l'éthique du public et le dynamisme du privé au service du deuil

La société de pompes funèbres PFI, à Tours, est une société d'économie mixte depuis 1999. Son double statut de délégataire de service public et d'entreprise privée lui permet de garantir un service adapté aux volontés et aux possibilités financières de chacun. Elle assure aussi une certaine éthique de la profession, tout en restant dynamique sur un marché très concurrentiel.



Les pompes funèbres intercommunales de l'agglomération tourangelle ([PFI](#)), ancienne régie municipale reconvertie en 1999 en société anonyme d'économie mixte (Sem), est l'une des huit seules Sem du secteur en France.

Dans un contexte très concurrentiel, son activité est avant tout d'intérêt public. Le prix et la qualité des prestations font l'objet d'un questionnaire rempli par les familles qui le souhaitent. Le contrôle financier des collectivités sur la structure implique également une certaine éthique de la profession souvent négligée par les entreprises de pompes funèbres privées, guidées par la recherche du profit. Pour Eric Dreneau, directeur général délégué de PFI Tours, « il est hors de question de profiter de ces moments difficiles pour vendre à tout prix, notre entreprise est certes commerciale, mais elle place le savoir être et l'éthique au cœur du métier ».

L'aspect délégataire de service public donne un caractère social à la Sem qui garantit une offre à bas prix pour les plus démunis et des obsèques gratuites pour ceux qui n'ont rien. PFI offre en outre des emplois stables, en CDI, et son personnel bénéficie d'une formation approfondie pour aider les proches d'un défunt. « Rassurer et accompagner la famille dans le deuil est au centre de nos préoccupations », explique Marie-Claude Cheramy, directrice générale de la société. « Là où le privé rémunère ses actionnaires, nous réinvestissons dans un énorme travail sur la qualité » ajoute Eric Dreneau. Les bénéfices dégagés sont donc utilisés pour servir directement le public par de nouveaux

équipements et une meilleure formation du personnel.

L'aspect privé permet quant à lui une gestion dynamique, et une grande réactivité pour adapter l'offre aux mutations du marché. La forme Sem répondant à une vraie nécessité en matière de pompes funèbres, PFI souhaite montrer l'exemple en mettant en place un réseau national, par le biais de l'Union des professionnels du pôle funéraire public (UPPPF). Il s'agit de représenter et promouvoir cette branche particulière de la profession et de concurrencer les acteurs privés nationaux. A ce jour, 10 projets de création de Sem funéraires sont recensés par la Fédération des Entreprises publiques locales (ex Fédération des Sem).

Par Marie-Anne RAMAZZINA